

## INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Mai 2018

*mon parcours d'assuré*

**Afin de préparer au mieux votre départ en vacances, commandez dès maintenant votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).**

Totalement **gratuite** et valable 2 ans, la CEAM assure la prise en charge de vos éventuels soins médicaux dans tous les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse.

Simple et rapide, la commande de votre CEAM s'effectue depuis votre compte Ameli, elle ne nécessite aucune pièce justificative et doit s'effectuer au moins 15 jours avant la date de votre départ. Si votre départ est imminent, votre caisse d'Assurance Maladie vous délivrera un certificat provisoire de remplacement, valable 3 mois.



La CEAM est **individuelle** et **nominative**. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle ne remplace en aucun cas votre Carte Vitale.

Pour obtenir votre CEAM :

- connectez-vous sur votre compte Ameli, rubrique mes démarches.
- faites la demande aux bornes situées dans la plupart de nos agences ou aux guichets automatiques de l'Assurance Maladie situés rue St Lazare à Cambrai, rue de la Croix à Maubeuge et rue du Rempart à Valenciennes.

Vous recevez votre carte chez vous sous 10 jours ouvrés.



La CEAM est utilisable en version dématérialisée dans votre application ameli pour smartphone et tablette. Pensez-y ! C'est pratique et sécurisant en cas d'oubli.